

---

# Deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

30 septembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Réunion préparatoire

Genève, 3-4 septembre 2009

Point 9 de l'ordre du jour

### Examen et adoption d'un rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire

## Rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire

### Introduction

1. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dispose, en son article 12, paragraphe 1, que «le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoquera une conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention» et que «les Conférences d'examen ultérieures seront convoquées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies si un ou plusieurs États parties le demandent, pourvu que l'intervalle entre les Conférences d'examen ne soit en aucun cas inférieur à cinq ans».
2. À la première Conférence d'examen, tenue en 2004, il a été décidé que la deuxième Conférence d'examen se tiendrait au deuxième semestre de 2009<sup>1</sup>.
3. La deuxième Réunion préparatoire a été tenue en application des décisions prises à la neuvième Assemblée des États parties. Lors de cette Assemblée, les États parties ont décidé de tenir la deuxième Conférence d'examen à Carthagène (Colombie) la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2009 et de tenir à Genève, le 29 mai 2009 et les 3 et 4 septembre 2009, des réunions préparatoires. Ils ont en outre décidé de désigner l'Ambassadrice de Norvège, M<sup>me</sup> Susan Eckey, comme Présidente de cette deuxième Conférence d'examen<sup>2</sup>.

### Organisation de la deuxième Réunion préparatoire

4. M<sup>me</sup> Susan Eckey, Ambassadrice de Norvège et Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen, a ouvert la deuxième Réunion préparatoire le 3 septembre 2009. À cette occasion, la Présidente désignée a engagé vivement les États parties à accorder dans la

---

<sup>1</sup> Rapport final de la première Conférence d'examen de la Convention, publié sous la cote APLC/CONF/2004/5, par. 32, al. *d*.

<sup>2</sup> Rapport final de la neuvième Assemblée des États parties à la Convention, publié sous la cote APLC/MSP.9/2008/4, par. 33.

poursuite de leurs travaux toute leur place aux réalités, aux droits et aux besoins des survivants des mines terrestres.

5. Le début de la séance a été marqué par le discours du Vice-Président de la République de Colombie, Francisco Santos Calderón.

6. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 3 septembre 2009, la deuxième Réunion préparatoire a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document APLC/CONF/2009/PM.2/1, et qui est joint au présent rapport en tant qu'annexe I.

### **Participation à la deuxième Réunion préparatoire**

7. Les 79 États parties dont le nom suit ont participé à la Réunion: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Hongrie, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lituanie, Malaisie, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

8. Un État signataire, la Pologne – qui n'avait pas ratifié la Convention – a participé à la Réunion en qualité d'observateur.

9. Les huit autres États non parties à la Convention dont le nom suit ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Arménie, Azerbaïdjan, Chine, Égypte, Finlande, Liban, Maroc et Sri Lanka.

10. Les organisations et institutions internationales, organisations régionales, organisations non gouvernementales et entités ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission européenne, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Service de l'action antimines de l'ONU.

11. On trouvera dans les documents APLC/CONF/2009/PM.2/Misc.1 et INF.1, respectivement, une liste provisoire et une liste définitive de toutes les délégations présentes à la deuxième Réunion préparatoire.

### **Travaux de la deuxième Réunion préparatoire**

12. La deuxième Réunion préparatoire a tenu deux séances plénières le 3 septembre 2009 et une séance plénière le 4 septembre 2009.

13. La Réunion a fait des recommandations concernant un projet d'estimatif des coûts de la deuxième Conférence d'examen.

14. La Réunion a examiné les trois projets ci-après établis par la Présidente désignée: **Projet d'examen du fonctionnement et de l'état de la Convention sur l'interdiction de**

**l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction: 2005-2009**, portant la cote APLC/CONF/2009/PM.2/WP.1; **Un engagement commun: Projet de plan d'action de Carthagène, 2010-2014. Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel**, portant la cote APLC/CONF/2009/PM.2/3; **Un engagement commun en faveur d'un monde sans mines: Projet de déclaration de Carthagène de 2009**, portant la cote APLC/CONF/2009/PM.2/4. Les États parties et d'autres intervenants ont fait part d'informations détaillées concernant ces documents. La Présidente désignée les a remerciés pour leur contribution utile à sa tâche de révision et de mise au point des documents devant être examinés à la deuxième Conférence d'examen. De plus, la Réunion a pris note de la demande de la Présidente désignée tendant à ce que les délégations intéressées lui adressent par écrit, au plus tard le 14 septembre 2009, leurs observations sur ces projets.

15. La Réunion a examiné un projet de document intitulé **Projet de décisions relatives aux réunions futures**, portant la cote APLC/CONF/2009/PM.2/2. Les États parties et d'autres intervenants ont fait part d'observations et d'informations sur l'ensemble des propositions de décisions faites dans le document. La Réunion a pris note de la demande de la Présidente désignée tendant à ce que les délégations intéressées lui adressent par écrit, au plus tard le 14 septembre 2009, leurs observations complémentaires.

16. La Réunion s'est félicitée de l'offre faite par le Cambodge d'accueillir la onzième Assemblée des États parties à la Convention.

17. La Réunion a également pris connaissance des éléments d'information présentés par la Colombie, pays hôte de la deuxième Conférence d'examen, sur les questions d'ordre logistique et administratif.

18. En réponse à l'appel renouvelé de la Présidente désignée et du pays hôte en faveur d'une participation au niveau le plus élevé possible au débat de haut niveau devant se dérouler les 3 et 4 décembre dans le cadre de la deuxième Conférence d'examen, un certain nombre de délégations ont indiqué qu'elles prévoyaient d'y participer au niveau ministériel, voire à un niveau plus élevé. Afin de faciliter la tâche de planification du débat de haut niveau, la Présidente désignée leur a demandé de bien vouloir lui confirmer au plus tôt, à elle ainsi qu'au pays hôte, la composition de la délégation devant prendre part à ce débat de la deuxième Conférence d'examen.

## Décisions et recommandations

19. La Réunion a recommandé que soient adoptés à la deuxième Conférence d'examen l'estimatif des coûts de la deuxième Conférence d'examen, publié sous la cote APLC/CONF/2009/PM.2/5

## Documentation

20. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents de la deuxième Réunion préparatoire. Ces documents sont accessibles via le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.ods.unog.ch>).

## Adoption du rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire

21. La Réunion a adopté son projet de rapport d'activité, qui est publié sous la cote APLC/CONF/2009/PM.2/6.

## Annexe I

### **Ordre du jour de la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen**

Tel qu'adopté à sa première séance plénière, le 3 septembre 2009

1. Ouverture de la deuxième Réunion préparatoire.
2. Adoption de l'ordre du jour de la deuxième Réunion préparatoire.
3. Recommandation d'un projet d'estimation des coûts de la deuxième Conférence d'examen.
4. Échange de vues sur le projet d'examen de l'état et du fonctionnement de la Convention, et sur le projet de plan d'action de Carthagène.
5. Échange de vues sur le projet de déclaration de Carthagène.
6. Échange de vues sur les propositions de décisions relatives aux réunions futures.
7. État des questions logistiques et administratives.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption d'un rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire.

## Annexe II

### Liste des documents de la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen

APLC/CONF/2009/PM.2/1	Ordre du jour provisoire de la deuxième Réunion préparatoire. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen
APLC/CONF/2009/PM.2/2	Projet de décisions relatives aux réunions futures. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen
APLC/CONF/2009/PM.2/3	Un engagement commun. Projet de plan d'action de Carthagène, 2010-2014. Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen
APLC/CONF/2009/PM.2/4	Un engagement commun en faveur d'un monde sans mines. Projet de déclaration de Carthagène de 2009. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen
APLC/CONF/2009/PM.2/5	Coûts estimatifs liés à l'organisation de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Note du secrétariat
APLC/CONF/2009/PM.2/6	Rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire
APLC/CONF/2009/PM.2/WP.1	Projet d'examen de l'état et du fonctionnement de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction: 2005-2009. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen
APLC/CONF/2009/PM.2/CRP.1	Projet de rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire
APLC/CONF/2009/PM.2/INF.1	Liste des participants. Soumise par le secrétariat
APLC/CONF/2009/PM.2/Misc.1	Liste provisoire des participants. Soumise par le secrétariat

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/aplc>).